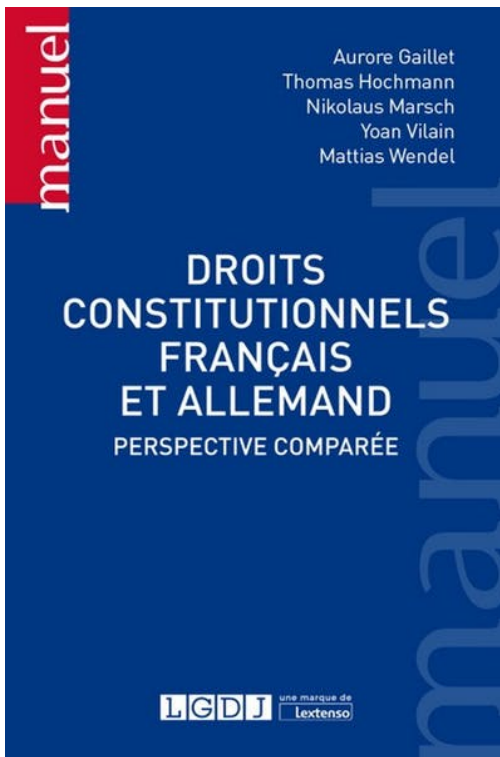


VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > UNITÉS DE RECHERCHE > PUBLICATIONS

Droits constitutionnels français et allemand, perspective comparée, ouvrage collectif de Thomas Hochmann, Nikolaus Marsch, Mattias Wendel, Yoan Vilain et Aurore Gaillet, IRDEIC

LE 1 OCTOBRE 2019

L'ouvrage met en perspective les principaux aspects du droit constitutionnel, tant matériel qu'institutionnel, en France et en Allemagne.



L'ouvrage met en perspective les principaux aspects du droit constitutionnel, tant matériel qu'institutionnel, en France et en Allemagne. Il aborde l'histoire constitutionnelle, les dernières réformes et les perspectives d'évolution, les grands principes (laïcité, forme de l'État, République, État de droit, État social), les organes constitutionnels, la compétence et la procédure d'élaboration des normes, la justice constitutionnelle, les droits fondamentaux et le rapport aux droits international et européen. Fruit de l'association de cinq auteurs formant une équipe binationale (deux Allemands, deux Français, un Franco-Allemand), l'ouvrage propose une étude de chacun de ces thèmes selon une démarche systématique de comparaison. Il offre ainsi une vision précise des deux systèmes constitutionnels et permet en outre une réflexion critique sur les différentes solutions apportées à des problèmes communs.

Ce manuel n'intéressera donc pas uniquement ceux qui, par leurs études, leurs recherches ou leur pratique du droit, évoluent dans un espace franco-allemand. L'importance du « modèle allemand » pour la pensée juridique et politique française, ainsi que les enseignements spécifiques d'une étude comparative, en rendent la lecture bénéfique à quiconque souhaite enrichir le regard qu'il porte sur le droit constitutionnel français.

À propos des auteurs

Aurore Gaillet, est professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole (CDC-IRDEIC), membre junior de l'Institut universitaire de France.

Thomas Hochmann est professeur de droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (CRDT).

Nikolaus Marsch est professeur de droit public à l'Université de la Sarre.

Yoan Vilain est enseignant-chercheur et directeur des études de la European Law School à l'Université
H u m b o l d t d e B e r l i n .

Mattias Wendel est professeur de droit public, droit international, droit européen et droit comparé à l'Université
de Bielefeld.